

COMMUNE DE VAL D'OUST ET SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE FUNÉRAIRE DE VAL D'OUST

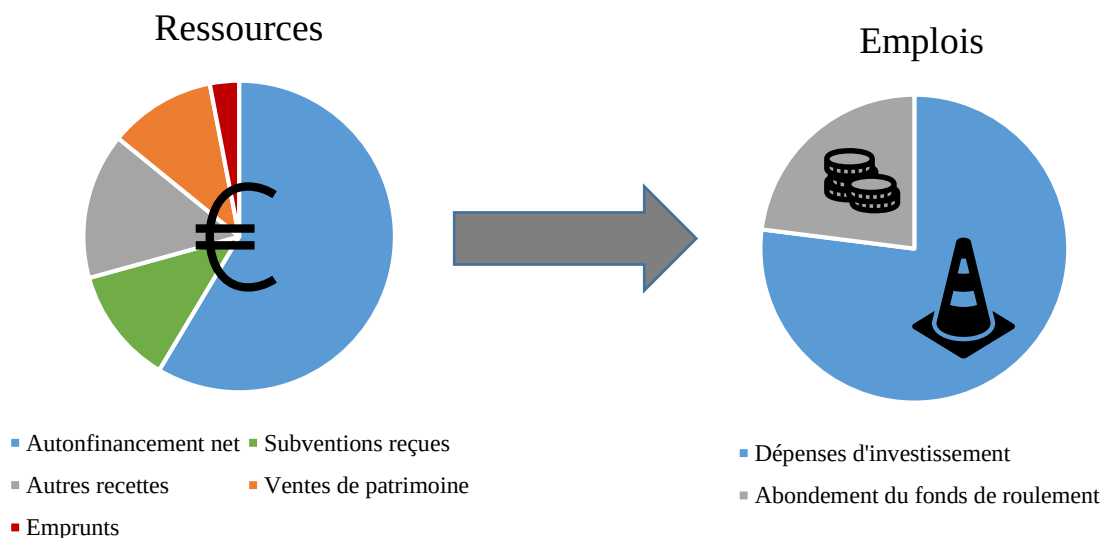
Une commune nouvelle à la naissance difficile, ayant obéré de nombreux projets

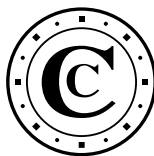
Val d'Oust (2 937 habitants en 2020) est une commune nouvelle dont la création en 2016 fut laborieuse car fondée sur un projet immature. Il en a résulté jusqu'en 2020 d'importantes dissensions entre le maire et le conseil municipal, qui ont paralysé l'action communale. L'un des principaux facteurs de tensions fut le projet de crématorium, porté par une société d'économie mixte municipale, dont les nombreux dysfonctionnements ont retardé de cinq ans la construction d'un équipement pourtant utile au territoire et ont abouti à une dissolution de la société entraînant pour les actionnaires la perte de la moitié des fonds investis.

Un projet de commune nouvelle immature à l'origine de la paralysie du conseil municipal

La commune de Val d'Oust, située dans l'est du département du Morbihan, a été créée le 1^{er} janvier 2016 par la fusion de La Chapelle-Caro, du Roc-Saint-André et de Quily. Du caractère précipité et mal concerté de l'opération, il a résulté deux décisions conflictuelles qui ont paralysé le conseil municipal dès janvier 2016 : l'élection du maire et le choix de l'intercommunalité de rattachement. Par la suite, jusqu'à l'élection de mars 2020, la vie municipale a été marquée par des dissensions permanentes entre le maire et le conseil, qui ont compromis l'élaboration de nouveaux projets à l'échelle du territoire et l'engagement d'investissements structurants, notamment en matière scolaire. La commune a ainsi accumulé des ressources en trésorerie, qui devraient lui permettre de financer son programme d'investissement d'ici à 2026, sans emprunter.

Le financement des investissements de la commune (2016-2020)



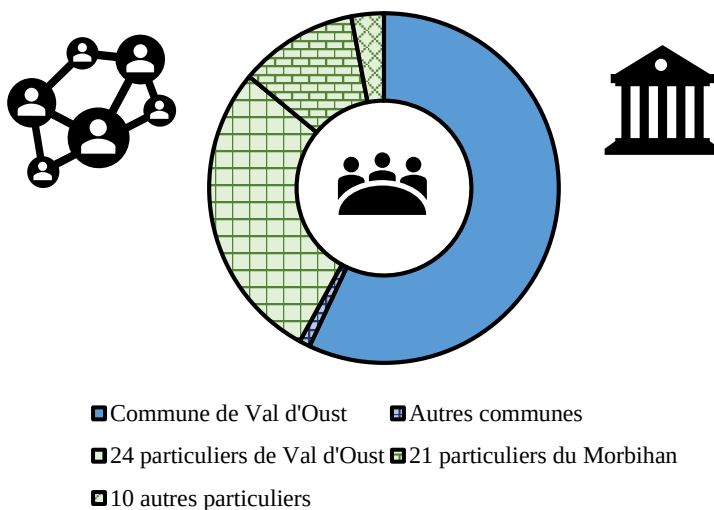


Le crématorium : un projet avorté du fait de multiples fautes de gestion

L'un des projets d'investissement emblématique, hérité de la commune de la Chapelle-Caro, fut la construction d'un crématorium, équipement utile au territoire car absent à l'époque sur le pays de Ploërmel.

Confié à une société d'économie mixte (SEM) EFVOL au capital de 300 940 €, associant la commune et 57 actionnaires individuels, il a été marqué par de multiples et graves illégalités, parfois passibles de sanctions pénales : délégation de service public attribuée après une mise en concurrence biaisée, société constituée tardivement et dans des conditions illégales, actionnariat marqué par des conflits d'intérêts, absence de représentant légal valablement désigné, méconnaissance des obligations de transparence financière et comptable, rétention d'informations, refus répétés d'appliquer les délibérations du conseil municipal.

Actionnariat de la SEM EFVOL : ventilation du capital



Ce manque total de maîtrise de la législation applicable a rapidement compromis le projet. Pourtant, en dépit des nombreuses alertes du préfet du Morbihan et du commissaire aux comptes, l'ancien maire et les dirigeants de la SEM se sont abstenus de remédier aux illégalités et d'engager des actions correctrices, puis de dissoudre la société. Il en a résulté pour les actionnaires et notamment la commune de Val d'Oust la perte de la moitié des fonds investis (résultat net cumulé négatif de près de 150 500 € au 31 décembre 2021).